

# Contrat-règlement de location du CTTR

## 1) Location du @

Par location, il faut comprendre la mise à disposition de la grande salle, de la scène, du bar et mini-cuisine attenante, toilettes et vestiaires. (bureau et loge des artistes non-autorisé)

Les installations techniques (lumières et sonorisation) ne sont pas à disposition du locataire et seulement utilisables par les personnes agréées du CTTR. Ce service est payant et fait l'objet d'un contrat avec le responsable technique désigné.

La location se fait pour un jour et débute dès 8h et se termine à 24h (une fin plus tardive nécessite un accord ad hoc confirmé par écrit sous forme que le loueur nous adresse une lettre dans laquelle il assume toute responsabilité concernant le calme à respecter aux alentours du CTTR..

#### Le prix de la location est fixé à CHF xxx.--

(prix usuel = CHF 800.- mais négociation possible en fonction du nombre de personnes ou pour d'autres motifs pertinents))

<u>Une caution de CHF xxx.-</u> est perçue à la conclusion du contrat et sera rendue au retour de la clef.

### 2) Responsabilité et assurance

Le locataire prend sous sa propre responsabilité la chose louée.

#### 3) Devoirs des locataires

Le locataire a le devoir de remettre la chose louée dans l'ordre et l'état constatés lors du début de la location et il veillera particulièrement aux points suivants:

- les sols seront balayés ;
- les chaises et les tables seront rangées comme elles l'étaient en début de location ;
- tous les déchets seront emportés par le locataire ;
- si la vaisselle est utilisée, elle devra être nettoyée et rangée à sa place ;
- tout dégât ou bris de vaisselle sera signalé au bailleur et sera facturé au locataire ;
- dès 23h00, le bruit sera réduit afin de respecter le voisinage.

Le bailleur se permettra de facturer tous les travaux supplémentaires de remise en état si ces clauses ne sont pas respectées.

4) Autres détails convenus : (à compléter manuscrit)	
<ul> <li>Utilisation du frigo du CTTR ?</li> </ul>	oui – non
<ul> <li>Besoins en chaises du CTTR (de à 0 à 180</li> </ul>	):
<ul> <li>Besoins de petites tables rondes du CTTR</li> </ul>	(de 0 à 22) :
Remise de la clef le :	retour de la clef le :
Autres :	
La Neuveville, le	
Le bailleur :	Le locataire :
Café-Théâtre de la Tour de Rive (CTTR) La Neuveville	
Jean Hirt - finances@latourderive.ch - 079 333 73 37	